

## MINISTÈRES ORDONNÉS ET LAÏCS : QUEL AVENIR ?

A plusieurs égards, la question des ministères constitue une problématique d'importance pour l'avenir de l'Église catholique. Elle surgit dans tous les continents, autant dans l'Europe occidentale avec le manque de prêtres, que dans l'hémisphère sud avec la volonté de valoriser la place des laïcs, par exemple pour la conduite des «petites communautés chrétiennes». Échos de la 6<sup>ème</sup> journée d'études, le 6 mars dernier à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg, intitulée «Ministères ordonnés et laïcs : quel avenir ?»



### Des questions ouvertes

Co-organisé par le Centre Interdiocésain de Formation Théologie (le CIFT) et le Centre d'études pastorales comparées de la Faculté de théologie, le colloque a abordé les questions suivantes : Quel visage est appelé à prendre demain le ministère du prêtre ? Celui de curé modérateur «manager» ou celui d'un artisan d'unité au sein des communautés ? Quelle forme du diaconat permanent privilégier ? Celle d'hommes, la plupart du temps mariés, engagés dans une activité explicitement paroissiale, ou celle du service au sein des milieux professionnels ? Quel statut réserver aux agents pastoraux laïcs ? Comment articuler leur spécificité entre les fidèles qui sont tous appelés à témoigner de leur foi dans le monde et dans l'Église, et les ministres ordonnés diacres et prêtres ? En quoi consiste leur participation comme ministres laïcs à l'exercice de la charge pastorale, ainsi que l'exprime le *Code de droit canon* (n. 517,2) ? Enfin, comment vivre une collaboration harmonieuse au sein des équipes pastorales «mixtes», composées de prêtres, diacres, religieux(les) et ministres laïcs, dans les unités et secteurs pastoraux regroupant plusieurs paroisses, comme dans les services spécialisés et les mouvements ?

### S'appuyer sur Vatican II

Même si la situation a évolué depuis leur adoption il y a cinquante ans, il vaut la peine de s'appuyer sur les fondements des textes du dernier Concile (1962-1965). Joint à l'Exhortation de Jean-Paul II *Les fidèles laïcs du Christ* (1988), les documents de Vatican II permettent de dégager trois types de missions confiées aux laïcs, hommes et femmes :

1. La mission générale de tous les baptisés, appelés à manifester leurs convictions, au milieu des affaires profanes comme au sein de l'Église, par leurs attitudes, leurs propos ou leurs prises de position (*Constitution sur l'Église*, n. 31).
2. Les laïcs qui reçoivent des fonctions, offices ou ministères et qui les assument au nom de l'Église, parfois munis d'un mandat, comme visiter les malades, entourer les enfants et les jeunes dans leur préparation aux sacrements, assurer l'animation liturgique, donner la communion, faire partie d'un conseil pastoral ou d'une équipe d'accompagnement des familles endeuillées (*Décret sur l'apostolat des laïcs*, n. 10). Ces tâches sont la plupart du temps exercées de manière bénévole.
3. Enfin des personnes laïques, au bénéfice d'une formation théologique complète ou partielle, qui peuvent être associées à la direction d'une paroisse, d'une unité pastorale, d'un service spécialisé ou d'un mouvement. Elles sont nommées, mandatées par

l'évêque comme agents pastoraux laïcs, et elles prennent ainsi part à l'exercice de la charge pastorale, sous la responsabilité des ministres ordonnés, en tant que catéchistes, animateurs jeunesse, aumôniers d'hôpitaux, de homes, de prisons, d'établissements scolaires, ou membres d'équipes pastorales (*Décret sur l'apostolat des laïcs*, n. 23-24).



### **Conditions d'une bonne collaboration**

Quelles sont dès lors les conditions d'une bonne articulation des ministères ordonnés et laïcs et d'une fructueuse collaboration au sein des équipes pastorales ?

Il convient d'abord que les membres partagent une même théologie de l'Église, à partir de laquelle les différents ministères peuvent se concevoir de manière complémentaire.

Puis il faut une détermination institutionnelle et canonique claire, à travers la lettre de mission adressée à chacun(e) par l'évêque. Cela dépend ensuite de la dynamique de groupe qui permet à l'ensemble des personnes composant l'équipe de trouver leur place. Il y a également le paramètre individuel et «émotionnel», c'est-à-dire la capacité de chacun(e) de se situer personnellement, avec ses charismes, son tempérament et ses états d'âme et d'interagir avec les autres dans le respect mutuel. À cela s'ajoute la nécessaire capacité d'organisation, pour que les choses se mettent en place de manière cohérente. Il est en outre nécessaire de tenir compte des différents modes de légitimité et de reconnaissance des ministères, attachés à la fois à la fonction (ordination ou non), à la formation, aux compétences et à l'expérience. Enfin, dernier élément, et non des moindres, il faut prendre en compte la spiritualité de chacun des membres concernés, afin de favoriser la croissance de tous et leur engagement au service de l'Église.

Abbé François-Xavier Amherdt

*Professeur de théologie pastorale, pédagogie religieuse et homilétique  
Université de Fribourg*

**« Il faut prendre en compte la spiritualité de chacun, prêtre, diacre ou laïc, pour favoriser une fructueuse collaboration dans les équipes pastorales ».**

Les trois conférenciers du colloque, auxquels les éléments de l'article sont empruntés, font partie des meilleurs connaisseurs du domaine :

- Laurent VILLEMEN, professeur d'ecclésiologie à l'Institut catholique de Paris : «Éléments théologiques fondamentaux de Vatican II pour une articulation entre théologie des ministères ordonnés et mission des laïcs» ;
- Eva Maria FABER, doyenne de l'Institut théologique de Coire : «Retour à une diversité des ministères. Réflexions théologiques entre perspectives dogmatiques et expériences pastorales» ;
- Alphonse BORRAS, Vicaire général de Liège et canoniste : «Prêtres, diacres et laïcs au sein des équipes pastorales. Conditions d'une collaboration fructueuse».

## Si... si... si...

*«Si je ne vois pas dans ses mains la marque des clous, si je ne mets pas mon doigt à l'endroit des clous, si je ne mets pas la main dans son côté, non, je ne croirai pas !» (Jn 20, 25)*

Thomas, l'un des douze, n'était pas présent lors de l'apparition au soir du premier jour de la semaine ! La Bonne Nouvelle proclamée par ses frères, leur joie, rien ne pourra le convaincre. Il veut voir !

L'histoire de Thomas est aussi un peu notre histoire. Il est notre jumeau dans la foi, notre jumeau dans l'incrédulité, dans le doute. Mais heureusement pour lui, heureusement pour nous, lorsqu'il se met à douter, il ne se coupe pas de sa communauté. Il ne jette pas l'éponge, retournant à sa vie d'avant comme s'il n'y avait rien eu. Non Thomas, tout en doutant, reste auprès des autres apôtres. Et c'est avec ses frères qu'il se laissera approcher par le Ressuscité et dépassera son incrédulité. De son doute, va naître son cri, déchirure au cœur de lui-même, lorsqu'il dit au Christ : «mon Seigneur et mon Dieu».

Les signes visibles de la Passion sur le corps du Ressuscité conduiront l'Apôtre à une adhésion à l'invisible : Jésus est reconnu Dieu par l'un des siens. Il aura fallu qu'il passe par le mystère de la croix pour être reconnu comme tel. Que de nos doutes à nous, naissent également pareil cri. Alors, c'est vrai, il n'est pas facile de croire tous les jours, mais quand revient en nous cette conviction, cette certitude, cette espérance, la vie reprend ses couleurs vives de Pâques.

*Chanoine Jean-Paul Amoos*